

PLAN D'URBANISME DIRECTEUR DE LA COMMUNE DE BOULOUPARIS



V - ANNEXES



Approuvé le 29/08/2013 par délibération n° 34-2013/APS

Mis à jour par arrêté n° 451-2014/ARR/DFA du 13 février 2014

Mis à jour par arrêté n° 3055-2017/ARR/DFA du 24 octobre 2017

Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°4-2019/APS du 11 janvier 2019

Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°63-2019/APS du 19 décembre 2019

Mis à jour par arrêté n° 551-2020/ARR/DAEM du 12 février 2020

Modifié selon la procédure simplifiée par délibération n°29-2022/APS du 25 mai 2022

SOMMAIRE

- V. 1 : La carte des pentes (éch 1/55 000)
- V. 2 : Le cahier des recommandations architecturales et paysagères
- V. 3 : Les cartes des écosystèmes d'intérêt patrimonial et les zones à probabilité amiantifères
- V3.1- Partie Ouest de la commune (éch 1/25 000)
 - V3.2- Partie Centrale de la commune (éch 1/25 000)
 - V3.3- Partie Est de la commune (éch 1/25 000)
- V. 4 : Le Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (AEP)
- V. 5 : Le Schéma Directeur d'Assainissement
- V.6 : Etudes hydrauliques concernant les zones inondables - Commune de Boulouparis – Secteur OUENGHI – (SOPRONER 2008).
- V.7 : Etudes hydrauliques concernant les zones inondables – Commune de BOULOUPARIS – Secteurs OUAYA et TOMO – (SOPRONER 2012).
- V.8 : Etude complémentaire des zones inondables commune de Boulouparis – Secteur Ouaya (Ginger Soproner février 2018)